



## INTITULE DU POSTE

(Ex : *coordination activités de soins, direction du service de soins infirmiers, etc*)

**DIRECTEUR DES SOINS CHARGE DES SOINS INFIRMIERS**

## DESCRIPTIF DU POSTE

Le Directeur des soins en charge des soins infirmiers contribue à la préparation et à la mise en œuvre de la politique de l'Établissement définie par le Directeur général en lien avec le Directoire, dans le respect des missions du Conseil de surveillance.

Il conduit plus particulièrement les politiques de son domaine de responsabilité en application de la feuille de route de la coordination générale des soins, issue du projet d'établissement et manage à cet effet, les équipes placées sous sa responsabilité, dans l'objectif d'efficacité des moyens et de performance des résultats.

Il bénéficie dans ce but d'une délégation de compétence traduite par la décision de délégation de signature du Directeur général.

Son action s'inscrit dans le cadre managérial défini par la Direction générale, particulièrement le dispositif de contractualisation interne et favorise la bonne application du règlement intérieur de l'Établissement. Il veille, pour son domaine de compétence à la sécurité juridique des activités et de la gestion.

## COTATION DE LA PART FONCTION DE LA PFR

PFR : cotation du poste : 2,8

## POSITIONNEMENT DANS L'ORGANIGRAMME

- Positionnement dans l'organigramme de direction :

- autorité fonctionnelle : Directeur des soins placé sous l'autorité du Directeur des soins en charge de la coordination générale des soins
- autorité hiérarchique : Directeur général / Directeur général adjoint

- Positionnement dans l'organigramme du CHU :

- le Directeur des soins est intégré à l'équipe de direction
- le Directeur des soins participe en tant que de besoin au Directoire et aux instances
- le Directeur de soins participe à la CSIRMT

## RELATIONS FONCTIONNELLES

- Liées à la fonction de directeur des soins :
  - . équipe de direction du CHU
  - . équipes de direction des pôles HU
  - . partenaires de territoire et ARS
- Liées à la fonction métier :
  - . cadres supérieurs et cadres de santé (dans le secteur des soins infirmiers)
  - . responsables de service et d'unité fonctionnelle

## ACTIVITES, MISSIONS

### *Missions principales*

#### **Gestion des Ressources Humaines paramédicales :**

- Participation au suivi et à l'analyse des activités de soins, évaluation de la charge de travail et adaptation de la Ressource Humaine à l'activité, en respectant l'EPRD et en collaboration avec les équipes médico-soignantes des pôles, participation à la gestion des moyens de suppléance
- Contribution au développement des compétences et des coopérations professionnelles
- Participation à la démarche institutionnelle de la qualité de vie au travail

#### **Organisation des activités de soins :**

- Participation à l'évolution des structures et des activités de soins
- Organisation de la continuité des soins dans le respect des bonnes pratiques et de la réglementation
- Mise en œuvre du projet d'établissement et du projet de soins
- Contribution dans la conception du plan de modernisation avec conduite et suivi des organisations

#### **Participation à la politique Qualité au développement du DPI :**

- Implication dans les dispositifs d'évaluation professionnelle, de qualité des soins et gestion des risques
- Organisation de la formation des étudiants paramédicaux en stage

#### **Contribution au développement de la recherche en soins**

#### **Participation à la mise en œuvre du GHT du Limousin**

## COMPETENCES REQUISES

- Savoir-faire attendus :
  - animer, mobiliser, fédérer des équipes d'encadrement
  - conduire des projets en accord avec la stratégie de l'établissement
  - savoir prendre des décisions
  - gérer les conflits
  - valoriser les compétences des cadres
  - détecter des potentiels
  - établir une communication adaptée avec les différents acteurs hospitaliers
  - évaluer la qualité des soins et des activités paramédicales
  - rechercher des indicateurs de résultats pertinents
  - organiser la délégation dans son domaine de compétence
- Expérience souhaitée :
  - avoir été cadre de santé gestionnaire
  - avoir été cadre supérieur de santé de pôles ou de plusieurs services

• Exigences :

- loyauté
- disponibilité
- implication
- discernement
- dynamisme

**CONTRAINTES ET AVANTAGES LIES AU POSTE**

Logement de fonction / garde de direction